Association des Plaisanciers de l’Anse de Bertheaume



Adhésion 20..

Je demande à adhérer à l’Association des Plaisanciers de l’Anse de Bertheaume.

Rappel :

Statut de l’association, Article 7 - Conditions d’adhésion

L’admission des membres est prononcée par le conseil d’administration. Les demandes d’adhésion sont

régularisées à l’aide d’un formulaire.

Tout détenteur d’un mouillage sur le plan d’eau de Bertheaume peut adhérer à l’APAB. Les

copropriétaires et les citoyens inscrits sur la liste d’attente peuvent adhérer s’ils le souhaitent à

l’association afin de voter lors des assemblées générales et extraordinaires, accéder à la « maison des

plaisanciers » de l’association, participer aux différentes activités et rencontrer d’autres plaisanciers.

Les plaisanciers n’étant plus détenteurs de mouillage sur le plan d’eau de Bertheaume pour des raisons

personnelles (maladie, difficultés à naviguer, etc.) peuvent également conserver leur adhésion ou ré

adhérer à l’APAB. En effet, il est important de conserver un lien actif avec nos « ainés » qui seront

toujours les bienvenus au sein de l’APAB.

Lors de la demande, le candidat prend l’engagement de respecter les présents statuts, le

règlement intérieur de l’association, les règlements de l’Etat Français et des administrations territoriales.

Nota: l’arrêté municipal du règlement d’exploitation en vigueur est consultable sur le site de la mairie de

Plougonvelin : rubrique vie communale / sports et loisirs/ les mouillages.

Renseignements

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Mail :

Montant de l'adhésion 20..: 18 Euros,

A l'ordre de : APAB BP2 29217 Plougonvelin

Les bénéficiaires d'emplacement règlent leur cotisation lors du renouvellent de leur demande

d'emplacement.

Date et signature :

A renvoyer à : APAB BP2 29217 PLOUGONVELIN

mail : contact@apab-plougonvelin.fr

Siège social : Mairie de Plougonvelin

ASSOCIATION LOI 1901

www.apab-plougonvelin.fr